



**CAP
ARCHITECTURE**

CHARGÉ.E D'OPÉRATIONS

Mission et objectifs permanents

Il assiste techniquement et économiquement les architectes et dessinateurs, en amont, sur les projets de l'agence d'architecture, en aval, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il est autonome et travaille en étroite collaboration avec les équipes de conception. Sa présence auprès des maîtres d'ouvrage lui confère un rôle commercial pour l'entreprise.

Activités principales

Animé d'un fort esprit d'équipe, il :

- Gère et organise les dossiers qui lui sont confiés.
- Veille à la compatibilité budgétaire des projets des architectes à chaque phase.
- Propose aux concepteurs des options techniques en rapport aux contraintes économiques, et aux réglementations techniques.
- Coordonne les études en lien avec les partenaires.
- Effectue une veille technique et réglementaire.
- Réalise les documents techniques nécessaires au lancement des consultations des entreprises.
- Supervise et coordonne les règlements auprès des différents intervenants jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage dans le cadre d'un dossier final transmis au client.
- Élabore les plannings de travaux.
- Assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux.
- Veille à la conformité des plans d'exécution et des pièces écrites.
- Comprend la nécessité d'une qualité architecturale et adapte les projets en relation avec les architectes de l'agence.
- Anticipe les interventions des entreprises et les recadre dans un délai optimisé.
- Participe à la démarche qualité de l'agence.

Responsabilités - Autonomie

- Intervenir en économiste de la construction comme en direction de l'exécution des projets.
- Prendre en charge l'exécution du projet dès les phases d'étude notamment après le permis de construire, présentation éventuelle au client en phase dossier de consultation des entreprises.
- Rendre compte à la direction de l'évolution des projets hebdomadairement.
- Se déplacer auprès des clients et sur les chantiers.
- Se conformer aux avis produits par la direction, les bureaux d'études et de contrôle.

Compétences requises pour tenir l'emploi de chargé d'opération

Savoir professionnel

- Parfaite maîtrise des outils et logiciels appliqués aux secteurs de l'économie de la construction et du suivi des travaux.
- Maîtrise des règles techniques de la construction, notamment des Documents Techniques Unifiés et normes en vigueur.
- Solide bagage juridique, face aux engagements et à la responsabilité pris lors des différentes étapes du projet.
- Devoir et responsabilité : d'information, d'alerte et d'expertise technique.
- Connaissances solides des environnements normatifs et réglementaires appliqués aux domaines de la construction et de l'urbanisme (sécurité environnementale : Incendie, HQE, ISO, RT 2012, administrative : PLU...).
- Bonne capacité relationnelle avec les concepteurs afin de mener à bien les projets, suivant les critères de qualité architecturale, de coûts, et de délais impartis (gestion économique et financière, planification, reporting).
- Mobilité : il est fréquemment amené à se déplacer dans le cadre de la recherche ou du suivi de clientèle et de la direction de travaux.

Qualités personnelles

- Pourvu de très bonnes aptitudes au management.
- Fait preuve d'une réelle aisance relationnelle avec les clients, les fournisseurs et l'équipe de concepteurs.
- Manifeste de la curiosité, une sensibilité architecturale et une force de proposition, il fait partie des garants de la dimension esthétique et créative des projets.
- Hauteur de vue : il doit avoir une vision transversale sur l'ensemble des aspects des projets, de l'amont à l'aval, des aspects esthétiques aux aspects plus techniques...
- Approche systémique : il doit penser à la construction ou l'aménagement d'un ouvrage de façon globale.
- Capacité à travailler en équipe, avec des acteurs très variés (clients, bureaux d'études, conducteurs de travaux).
- Goût pour la communication et la pédagogie, il doit défendre les projets et l'équipe de conception à l'extérieur de l'agence, expliquer ou former ses interlocuteurs sur les différents sujets d'un projet (choix architecturaux, cadre réglementaire, contraintes techniques...).
- Respect de la confidentialité absolue notamment en phase étude et appel d'offres.